



MAIRIE DE STORCKENSOHN  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE THANN-GUEBWILLER  
CANTON DE CERNAY

3 Rue de la Mairie  
68470 STORCKENSOHN  
Tél. 03.89.82.61.20

[secretariat@mairie-storckensohn.fr](mailto:secretariat@mairie-storckensohn.fr)

**ARRETE MUNICIPAL 2024 / N° 6**  
*Rue du Forst*

**LE MAIRE DE STORCKENSOHN,**

*VU l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 modifiée relative à la voirie des collectivités locales ;*

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 à L 2212.2 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n° 5883 du 9 janvier 1967 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales ;*

*VU la demande formulée le 10 avril 2024 par Monsieur MULLER Grégory, Entreprise SAUR ;*

*Considérant qu'en raison des travaux sur le réseau d'eau,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le jeudi 11 avril 2024 la circulation sera coupée et déviée à hauteur du 2 Rue du Forst (voir plan joint).

Les usagers de cette route devront utiliser la déviation passant par l'étang de pêche.

**ARTICLE 2** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de la zone ainsi que dans la commune de **STORCKENSOHN**.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 5** : MM. le Maire de la commune de Storckensohn,

Le bénéficiaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fellingering ;
- Monsieur Le Chef du Centre SIVU du Chauvelin ;
- l'entreprise chargée des travaux ;
- au bénéficiaire ;
- archives.

STORCKENSOHN, le 10 avril 2024



Le Maire,

Procusé de réception en préfecture  
88-216803288-20240410-ARRUEFORST-AR  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Pour accéder à la rue du Forst, prendre la déviation par la rue du Gazon vert et le chemin de l'étang de pêche.

